

Tableau CN16p: Synthèse sur l'imposition des revenus financiers (en %)

(milliards d'euros courants)	Total revenus financiers	dont imposés			Total intérêts	dont imposés			Total divid.	dont imposés			Total rev. assur.-vie	dont imposés			Plus-values
		au titre de la CSG	au titre de IRPP-PL et PV	au titre de IRPP-barème		au titre de la CSG	au titre de IRPP-PL	au titre de IRPP-barème		au titre de la CSG	au titre de IRPP-PL	au titre de IRPP-barème					
2005	150.0	49%	20%	10%	33.6	68%	42%	8%	63.2	25%	0%	21%	38.3	52%	0%	0%	15.0
2006	166.7	55%	22%	11%	41.2	70%	48%	8%	63.8	29%	0%	24%	42.0	57%	1%	1%	19.8
2007	185.4	56%	22%	11%	50.0	62%	43%	8%	68.7	28%	0%	24%	44.6	71%	1%	1%	22.1
2008	192.3	56%	21%	11%	60.3	58%	38%	9%	71.6	31%	8%	19%	46.5	79%	2%	2%	13.9
2009	177.7	44%	22%	10%	41.6	76%	49%	12%	70.7	29%	7%	18%	49.5	22%	1%	2%	15.9
2010	183.2	44%	23%	10%	42.0	76%	49%	12%	71.4	29%	7%	18%	50.0	18%	1%	2%	19.8
2011	191.4	44%	24%	10%	43.4	75%	49%	12%	73.7	29%	7%	18%	51.6	14%	1%	2%	22.6
2012	197.1	44%	24%	10%	44.7	75%	49%	12%	76.0	29%	7%	18%	53.2	14%	1%	2%	23.3

Source: Calculs des auteurs à partir des séries de comptabilité nationale, de recettes CSG par type d'assiette et des dénombrements déclarations 2042 (cf. autres tableaux).

Note: Au total, la part des revenus financiers soumis à la CSG semble relativement stable autour de 45%-55%. Compte tenu de l'imperfection des statistiques fiscales disponibles, la décomposition de l'assiette CSG entre intérêts, dividendes et produits assurance-vie indiquée sur ce tableau est cependant très imprécise. En particulier, la part imposable de l'assurance vie est pour l'essentiel estimée par solde et apparaît par conséquent extrêmement volatile (en particulier le chiffre élevé de 2008 est artificiel et provient simplement du solde comptable liée à la double imposition des dividendes de 2008; cf. formules et tableau précédent). Ces difficultés illustrent l'extrême confusion réglementaire et statistique entourant l'imposition des revenus financiers en France.